

Pôle système d'information et ressources humaines  
Direction pilotage et ressources  
Rapporteur : Agnès TAVARD

## CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°DEL2023\_122 SÉANCE DU 16 MAI 2023

## 16 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Au vu des créations et fermetures de postes, il est proposé de modifier le tableau des emplois (annexe 1).

La modification présentée, dans le cadre de la présente délibération, est la suivante :

Les créations des postes relevant des cadres d'emplois :

- des ingénieurs territoriaux et des grades de technicien principal 2ème classe et technicien principal 1ère classe afin de recruter un CISST- coordonnateur réseau interne chefs d'établissements,
- des techniciens territoriaux ou sur le grade d'ingénieur territorial afin de recruter un Data analyste,
- des techniciens territoriaux ou du grade d'ingénieur territorial afin de recruter un administrateur réseau,
- des adjoints administratifs territoriaux afin de recruter un assistant gestion de parc,
- des adjoints techniques territoriaux, des agents de maîtrise territoriaux et des techniciens territoriaux afin de recruter un chef d'équipe cimetières CHOC.

Les suppressions des postes relevant des cadres d'emplois :

- des ingénieurs territoriaux afin de fermer les postes de chargé de mission CISST (50%) et de chargé de projets expert santé sécurité (50%),
- des adjoints administratifs territoriaux afin de fermer le poste de gestionnaire action sociale 1,
- des adjoints administratifs territoriaux afin de fermer le poste de secrétaire de direction parcours agents,
- des adjoints techniques territoriaux afin de fermer le poste d'opérateur cimetière CHOC 7.

Les postes des cadres d'emploi qui ne seront pas utilisés, à l'issue des recrutements, seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal, après avis du comité social territorial.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 à L313-4, L332-8 à L332-12, L333-1 à L333-12 et L333-14,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié,

ARTICLE 1<sup>er</sup> : le tableau des emplois est modifié de la façon suivante (annexe 1) :

### **Créations de postes :**

Pôle SIRH :

- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et sur les grades de technicien principal 2ème classe et technicien principal 1ère classe à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- 1 poste créé dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou sur le grade d'ingénieur territorial à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- 1 poste créé dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou sur le grade d'ingénieur territorial à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- 1 poste créé dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet.

Pôle Patrimoine et cadre de Vie :

- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, des agents de maîtrise territoriaux et des techniciens territoriaux à temps complet et une prévision de fermeture de poste à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des techniciens territoriaux.

**Fermetures de postes :**

Pôle SIRH :

- 2 postes dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à temps non complet (50%).
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet.

Pôle Patrimoine et cadre de Vie :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet.

ARTICLE 2 : a défaut de pourvoir les emplois créés à l'article 1er par un fonctionnaire, en cas de recrutement infructueux, les postes pourront être pourvus par des contractuels sur le fondement de l'article I332-8 du code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement et le régime indemnitaire correspondant. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

ARTICLE 3 : la collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article I332-23 du code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Cette présente délibération prendra effet au 1er juin 2023.

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission et après en avoir délibéré, le conseil adopte.

Heure de vote : <b>18h09</b>		Nombre de votants : <b>53</b>	
<u>Pour</u> : <b>40</b>	<u>Contre</u> : <b>0</b>	<u>Abstentions</u> : <b>13</b> Noureddine BOUSSELMAME Ralph LEJAMTEL Catherine GENTILE Christian BERNARD Quentin LAGALLARDE Guy BROQUAIRE Bruno FRANÇOISE Karine HÉBERT Sophie HÉRY Frédéric LEQUILBEC David MARGUERITTE Eddy SAGET Sandrine TARIN	<u>NPPV</u> : <b>0</b>

Le Président de Séance,  
**Benoit ARRIVE**

Le Secrétaire de Séance,  
**Sylvie LAINÉ**

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 16 mai 2023**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 5 mai 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Trois, le seize mai** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 5 mai 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

**PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BROQUAIRE Guy - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire AMBROIS Anne jusqu'à son arrivée 18h53) - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 17h45) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - HAMON-BARBÉ Françoise - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert -MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (arrivée : 17h50) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

**ABSENTS EXCUSÉS**

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice  
BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à BERNARD Christian  
CATHERINE Arnaud a donné procuration à LEFRANC Bertrand  
HÉBERT Karine a donné procuration à SAGET Eddy  
HUREL Karine a donné procuration à AMIOT Florence  
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à BROQUAIRE Guy  
MARGUERITTE David a donné procuration à HÉRY Sophie  
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe  
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

**ABSENTES**

MARGUERITTE Camille  
PIC Anna

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

## Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/05/2023	DELIBERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSION S APRES AVIS DU CST	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/06/2023		
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION</b>						
Directeur général des services	1			1		1
Directeur général adjoint	7			7		7
Directeur général des services techniques	0			0		0
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Administrateur	1			1		1
Attaché	98			98		98
Rédacteur	153			153		153
Adjoint administratif	354	2	1	353		353
<b>Total</b>	<b>606</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>605</b>	<b>0</b>	<b>605</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Ingénieur en chef	3			3		3
Ingénieur	64	1	3	66		66
Technicien	117		4	121	4	117
Agent de maîtrise	120		1	121		121
Adjoint technique	881	1	1	881	1	880
<b>Total</b>	<b>1185</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>1192</b>	<b>5</b>	<b>1187</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Animateur	59			59		59
Adjoint d'animation	48			48		48
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>107</b>	<b>0</b>	<b>107</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>						
Conservateur de bibliothèque	2			2		2
Conservateur du patrimoine	2			2		2
Attaché de conservation du patrimoine	7			7		7
Bibliothécaire	6			6		6
Assistant de conservation	19			19		19
Adjoint du patrimoine	26			26		26
Assistant d'enseignement artistique	27			27		27
Professeur	10			10		10
<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>99</b>	<b>0</b>	<b>99</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>						
Psychologue	2			2		2
Conseiller socio-éducatif	1			1		1
Assistant socio-éducatif	13			13		13
Educateur de jeunes enfants	18			18		18
Moniteur éducateur et interv. Familial	3			3		3
Agent social	20			20		20
Agent spécialisé des écoles maternelles	75			75		75
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>132</b>	<b>0</b>	<b>132</b>
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>						
Médecin	8			8		8
Sage-femme	1			1		1
Cadre de santé	2			2		2
Puéricultrice	9			9		9

## Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/05/2023	DELIBERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSION S APRES AVIS DU CST	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/06/2023		
Infirmier en soins généraux	6			6		6
Infirmier territorial	4			4		4
Technicien paramédical	1			1		1
Auxiliaire de soins	1			1		1
Auxiliaire de puériculture	71			71		71
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>103</b>	<b>0</b>	<b>103</b>
<b>FILIERE POLICE</b>						
Chef de service de police municipale	0			0		0
Agents de police municipale	22			22		22
Garde-champêtre	1			1		1
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>23</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>						
Conseiller des APS	0			0		0
Educateur des APS	41			41		41
Opérateur des APS	2			2		2
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>43</b>	<b>0</b>	<b>43</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>						
	<b>2306</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>2312</b>	<b>5</b>	<b>2307</b>
<b>Autres emplois</b>						
Collaborateur de cabinet	3			3		3
Assistants maternelles	47			47		47
Apprentis	10			10		10
Emplois d'avenir	11			11		11
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	4			4		4
Agents recenseurs	18			18		18
Emplois saisonniers	240			240		240
Adultes-relais	3			3		3